

POSER DES LIMITES POUR RENDRE L'ENFANT AUTONOME

Assumer un rôle de « garant » de l'autorité parentale et pédagogique suppose de savoir faire respecter des limites (règles, lois) et ses propres frontières, sans humilier l'enfant.

*« Mais qu'est-ce que j'ai fait
pour avoir des enfants
pareils ! »*

*« Il est tout le temps devant sa
console de jeu, il ne travaille
pas à l'école ! »*

*« Je ne sais plus quoi faire
pour me faire obéir, il n'en fait
qu'à sa tête ! »*

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- ▶ Savoir identifier la source de l'autorité et la distinguer de ses propres freins et représentations négatives de l'autorité
- ▶ Apprendre à accueillir les émotions provoquées par les transgressions de l'enfant et à défendre ses « frontières » pour se protéger
- ▶ Oser confronter l'enfant à ses émotions comme signaux de ses besoins fondamentaux
- ▶ Oser poser un acte d'autorité au bénéfice de tous les acteurs, enfants, adultes tout en les respectant

ATCC Institut
(33) 7 69 51 41 58
contact@atcc-institut.fr
Site web : atcc-institut.fr

BÉNÉFICES DE LA FORMATION

- ▶ Le rôle de garant parental, pédagogique est assumé et fait référence à des valeurs identifiées.
- ▶ La confrontation émotionnelle / sanction a une visée pédagogique et respecte l'enfant dans son développement psychologique et singulier,
- ▶ La relation reste le vecteur essentiel de l'apprentissage à l'autonomie.

PUBLIC VISÉ

- ▶ Parents
- ▶ Responsables pédagogiques
- ▶ Groupe de 12 personnes maximum.
- ▶ Prérequis : aucun

